

<p style="text-align: center;"><b>CONTRACTUALISATION POLITIQUE-PROJET ETABLISSEMENT 2017-2018</b></p>
---

**NOTICE**

**Ateliers de culture scientifique et technique**

**Conditions de recevabilité des projets**

**Ces projets peuvent être portés par tous les établissements du second degré de l'académie à raison d'un seul atelier par établissement.**

Toute action de culture scientifique et technique doit s'appuyer sur le projet académique 2013-2017 et s'inscrire dans le cadre de l'action éducative de l'établissement.

Les ateliers sont conçus et organisés par le chef d'établissement avec les équipes enseignantes et les partenaires impliqués.

**Critères auxquels doivent répondre les ateliers de culture scientifique et technique**

- 1) Présentation d'un dossier renseigné de façon précise et complète (voir p 3 et 4) (dont l'accord indispensable du partenaire), en cohérence avec les textes de référence et avec le Projet académique.
- 2) Le projet doit prévoir une réelle implication des élèves.
- 3) Un renouvellement se fondera sur la présentation d'un bilan et d'un projet réorienté.

**Informations complémentaires**

**Afin d'élaborer un projet conforme aux textes il est recommandé de se rapprocher des coordinateurs départementaux de CST (cf. site académique)**

Un atelier de culture scientifique et technique est l'une des réponses aux objectifs du projet d'établissement. Il participe du parcours culturel de l'élève dans l'établissement et contribue à sa réussite.

Il s'adresse, dans la durée, à un groupe constant constitué d'élèves de plusieurs niveaux. Il ne se superpose pas à un groupe classe. L'effectif peut varier d'une dizaine à une vingtaine d'élèves.

**Il se fonde sur un partenariat scientifique avec des professionnels issus d'horizons divers pour vous aider dans la recherche de partenaires se rapprocher des coordinateurs départementaux de CST ainsi que des chargés de mission de Centre-Sciences.**

Le partenariat suppose une réflexion commune en amont du projet et des engagements précis de chacun, mais l'atelier reste sous la responsabilité d'un professeur. Pour tout projet – et surtout en collège – il est important d'organiser un parcours d'atelier régulier durant toute l'année scolaire.

L'atelier permet de :

- promouvoir une démarche propice à l'acquisition de méthodes scientifiques,
- favoriser l'autonomie de l'élève, l'esprit critique et le sens de la responsabilité,
- sensibiliser les élèves à l'univers de la science,
- encourager les approches transversales au carrefour des disciplines,
- ouvrir le monde de l'éducation aux questions de société, voire aux politiques locales,
- faire découvrir aux élèves le monde de la recherche,

Il sera valorisé dans le cadre de la « Fête de la science » et/ou des « Rencontres jeunes chercheurs » notamment, ou lors de toute autre situation permettant de donner du sens au travail des élèves.

Pour toute autre question, vous pouvez nous téléphoner au 02.38.79.46. 59/60/61

Ou nous écrire à : [daac@ac-orleans-tours.fr](mailto:daac@ac-orleans-tours.fr)

### **Textes de référence**

**Circulaire n° 2001-046 du 21 mars 2001** (BOEN n°13 du 29 mars 2001). Vous y trouverez la définition et les objectifs des ateliers scientifiques et techniques.

**Circulaire n°2004- 086 du 25 mai 2004** (BOEN n°22 du 3 juin 2004) qui actualise la précédente et réaffirme les enjeux de ces pratiques.

**Bulletin officiel n°10 du 10 mars 2011** : Chapitre Promotion des disciplines scientifiques et technologiques. Ce chapitre a pour objet de réaffirmer une ambition pour les sciences et les technologies à l'Ecole et y sont listés les différents dispositifs proposés ainsi que les enjeux qui s'y rattachent.

### **Présentation de la demande d'ouverture d'atelier**

Il convient de saisir votre demande sur PPE et de retourner à la Daac ([daac@ac-orleans-tours.fr](mailto:daac@ac-orleans-tours.fr)) :

Le tableau ci-dessous (page 3) sur les objectifs pédagogiques et éducatifs du projet.

L'atelier est ouvert pour une année scolaire sur décision du Recteur, après avis d'une commission académique.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIFS DE L'ATELIER**

<b>Nom et lieu de l'établissement</b>	
<b>Intitulé du projet</b>	
<b>Disciplines concernées – Noms des enseignants</b>	
<b>Lien avec le projet d'établissement</b>	
<b>Nombre d'élèves prévu – niveaux des classes concernées par le projet</b>	
<b>Objectifs de l'action, plus-value attendue pour les élèves</b>	
<b>Objectifs de l'action, plus-value attendue pour l'équipe – l'établissement</b>	
<b>Modes d'évaluation de l'action (pour l'établissement, les enseignants, les élèves)</b>	
<b>Présentation des phases significatives de l'action, permettant de comprendre ce qu'elle apporte aux élèves.</b>	
<b>S'il s'agit de la poursuite d'une action entreprise l'année précédente, précisez les nouvelles orientations.</b>	

**PARTENARIAT**

<b>Nom et coordonnées du ou des intervenants (obligatoire)</b>	
<b>Nombre d'heures prévues avec chaque intervenant</b>	